

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE CORBENY**

**05 AVRIL 2019**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CINQ AVRIL DEUX MILLE DIX  
NEUF**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Étaient présents : DEBOUDT Philippe, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric  
VANDOIS Dany, DELOIZY Gilles, SENEPART Thierry, MAHDJOUR Jason,  
HERBULOT Odile, BILLIART Isabelle

Étaient absents représentés : OLIVIER Marc représenté par DEBOUDT Philippe,  
BARBANCON Aurélie représentée par GRANDJEAN Patrice.

Absents non excusés : RAYBAUD Mickaël.

Convocation : 01 avril 2019

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

**II – APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

De la réunion du conseil municipal du 08 février 2019 à la majorité.

**III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Monsieur GRANDJEAN Patrice est élu secrétaire de séance.

**IV 04 2019 COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2018 :**

Compte de gestion dressé par Madame HUBERT, Receveur, pour la commune de CORBENY (comptabilité M14)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

#### **V 05 2019 DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNAL :**

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du budget communal 2018, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2018 + 98 051.25 €
- en fonctionnement 2018 + 68 851.10 €

#### **VI 06 2019 DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2018 :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

##### ***FONCTIONNEMENT :***

DEPENSES 2018 : - 514 944.54 €  
 RECETTES 2018 : + 583 795.64 €

RESULTAT 2018 : + 68 851.10 €  
 RESULTAT 2017 : + 154 140.64 €

-----

A AFFECTER : + 222 991.74 €

##### ***INVESTISSEMENT :***

DEPENSES 2018 : - 101 781.88 €  
 RECETTES 2018 : - 199 833.13 €

RESULTAT 2018 : + 98 051.25 €  
 RESULTAT 2017 : - 76 378.28 €

-----

A AFFECTER : + 21 672.97 €

Restes à réaliser 2018 : dépenses : - 137 207.00 €  
 Recettes : + 26 420.00 €

-----

RESULTAT A AFFECTER EN 2017 : - 89 114.03 €

1068 : 89 114.03 €  
 002 : 133 877.71 €

#### **VII 07 2019 DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET COMMUNAL :**

Le Maire, après avoir exposé les chiffres aux Membres du Conseil Municipal, propose au vote un budget primitif 2019 se décomposant comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- En investissement : 1 087 987,00 €
- En fonctionnement : 684 857,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget primitif 2019 à l'unanimité des membres présents.

### **VIII 08 2019 DELIBERATION SUBVENTIONS 2019 ASSOCIATIONS :**

Après étude en commission et en retenant le caractère sportif, culturel, d'animation et social et aussi dans un souci d'économie, la commission vous propose de retenir pour 2019 les montants suivants :

NOM	DEMANDE	ACCORDEE	VOTE
A.D.M.R. Beaurieux	1 000	1 000	8 pour / 3 abstentions
Amis de l'école	1 000	1 000	8 pour / 3 abstentions
JUDO CLUB CORBENY	450	450	7 pour / 4 abstentions
Club Gym Volontaire	375	375	8 pour / 3 abstentions
Comité des fêtes	4 500	4 500	8 pour / 3 abstentions
Association football Corbény	1000	750	8 pour / 3 abstentions
Familles rurales	1 000	940	8 pour/3 abstentions
HARMONIE	150	150	8 pour / 3 abstentions
APE COLLEGE	500	250	8 pour / 3 abstentions
COOPERATIVE COLLEGE	800	800	8 pour / 3 abstentions
AZUR ULM	5 000	0	8 pour / 3 abstentions
	15 775.00	10 215.00	

Lors du vote :

Madame HERBULOT est sortie lors du vote du Judo club de Corbény.

Messieurs GRANDJEAN et VANDOIS n'ont pas souhaité prendre part aux votes car Monsieur le Maire ne les avait pas convoqués à la commission de préparation. Ils sont sortis lors du vote de chaque subvention.

### **IX 09 2019 DELIBERATION VOTE DES 4 TAXES :**

La commission finance propose de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2019. L'Assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité, sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de voter, les 4 taxes comme suit :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

Taux de TAXE D'HABITATION :	19.58 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	16.83 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI :	27.64 %
Taux COTISATION FONCIERES DES ENTREPRISES :	16.54 %

### **X 10 2019 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 :**

Compte de gestion dressé par Madame HUBERT, Receveur, pour le service eau et assainissement de la commune de CORBENY (comptabilité M49)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2°) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopte ce document à l'unanimité des présents.

### **XI 11 2019 DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Après l'exposé des chiffres, le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du service eau et assainissement 2018, à l'unanimité. Le Compte Administratif présente les soldes suivants :

- en investissement 2018	+ 14 811.27 €
- en exploitation 2018	+ 43 329.89 €

**XII 12 2019 DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme suit :

***FONCTIONNEMENT :***

DEPENSES 2018 :	- 198 600.88 €
RECETTES 2018 :	+ 241 930.77 €

RESULTAT 2018 :	+ 43 329.89 €
RESULTAT 2017 :	+ 138 750.18 €

---

A AFFECTER :	+ 182 080.07 €
--------------	----------------

***INVESTISSEMENT :***

DEPENSES 2018 :	- 123 140.39 €
RECETTES 2018 :	+ 137 951.66 €

RESULTAT 2018 :	+ 14 811.27 €
RESULTAT 2017 :	+ 231 434.68 €

---

A AFFECTER :	+ 246 245.95 €
--------------	----------------

Restes à réaliser 2018 :	dépenses :	- 90 000.00 €
	Recettes :	+ 0 €

---

RESULTAT A AFFECTER EN 2018 :	+ 156 245.95 €
-------------------------------	----------------

1068 : 0 €

002 : 182 080.07 €

**XIII 13 2019 DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Le Maire, après avoir exposé les chiffres aux Membres du Conseil Municipal, propose au vote un budget primitif 2019 se décomposant comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- En investissement :	368 685.95 €
- En exploitation :	391 272.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget primitif 2019 à l'unanimité des membres présents.

#### **XIV 14 2019 DELIBERATION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GYMNASSE :**

Monsieur MAHDJOUR s'interroge sur le bienfondé de l'engagement de la maîtrise d'œuvre sans avoir fait préalablement de commissions à ce sujet, vu le montant des travaux.

L'ensemble du Conseil Municipal demande une commission et souhaite le report de la délibération.

#### **XV 15 2019 DELIBERATION COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT:**

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes.

L'opposition à ce transfert automatique doit être exprimée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, par au moins 25 % des Communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population.

En ce cas ; le transfert de compétences prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Chemin des Dames,

Vu la loi du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Corbény :

- S'oppose au transfert automatique de compétence Eau et Assainissement collectif à la Communauté de Communes du Chemin des Dames
- Notifie la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Chemin des Dames.

#### **XVII 16 2019 DELIBERATION CONVENTION MAISON DE RETRAITE EPHAD COALLIA MATRA :**

Afin que la commune, par le biais de la bibliothèque effectue un partenariat avec la maison de retraite de Corbény, la mise en place d'une convention est nécessaire suite au changement de l'agent communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité des membres présents.

#### **XVIII 17 2019 DELIBERATION OUVERTURE DE POSTES :**

Le Maire annonce l'obtention de l'examen professionnel de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe d'un agent communal, faisant fonction de secrétaire de Mairie. Il propose au vote la création du poste. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Pour : 3

- Abstention : 1
- Contre : 7

Le maire annonce la demande de mutation de la secrétaire de mairie. Afin d'assurer le remplacement, Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste au grade d'adjoint administratif. Le conseil reporte la délibération en demandant plus d'explication concernant les différentes possibilités qui s'offrent suite à ce départ.

### **XIX QUESTIONS DIVERSES :**

- Les travaux de rénovation de la salle d'attente du cabinet médical ont débutés.
- La cérémonie du souvenir des déportés au monument aux morts aura lieu le dimanche 28 avril à 11h00 en présence de l'Harmonie de Guignicourt.
- Le planning de tenue du bureau de vote des élections européennes sera établi prochainement.
- Monsieur GRANDJEAN souligne que la rampe de l'Eglise n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant en l'état actuel. Monsieur le Maire l'informe que les travaux sont en cours et que l'entreprise doit intervenir.

### **DELIBERATIONS :**

- 04 2019 COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2018
- 05 2019 DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET COMMUNAL
- 06 2019 DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2018
- 07 2019 DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET COMMUNAL
- 08 2019 DELIBERATION SUBVENTIONS 2019 ASSOCIATIONS
- 09 2019 DELIBERATION VOTE DES 4 TAXES
- 10 2019 COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018
- 11 2019 DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
- 12 2019 DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018
- 13 2019 DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
- 14 2019 DELIBERATION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX GYMNASSE
- 15 2019 DELIBERATION COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT
- 16 2019 DELIBERATION CONVENTION MAISON DE RETRAITE EPHAD COALLIA MATRA
- 17 2019 DELIBERATION OUVERTURE DE POSTES

La séance est levée à 22h50.

DEBOUDT Philippe Le Maire	HERBULOT Odile conseillère
------------------------------	-------------------------------

GRANDJEAN Patrice 1 <sup>er</sup> adjoint	MAHDJOUB Jason conseiller
SAILLARD Eric 2 <sup>ème</sup> adjoint	OLIVIER Marc conseiller
SENEPART Thierry 3 <sup>ème</sup> adjoint	DELOIZY Gilles Conseiller
VANDOIS Dany 4 <sup>ème</sup> adjoint	RAYBAUD Michaël conseiller
BARBANCON Aurélie Conseillère	BILLIART Isabelle Conseillère

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 12 AVRIL 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

